

Comptes annuels

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

FONDATION JEROME LEJEUNE

37 Rue des Volontaires
75015 PARIS

APE : 7219Z -
Siret : 40779655600014

forv/s
mazars

MAZARS

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
61 Rue Henri Regnault

92075 PARIS LA DEFENSE

Tél :

Fax :

Courriel :

Web : www.mazars.fr



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES



6 Avenue du Coq
75009 PARIS



+33 (0)1 40 16 92 93



genuyt@actheos.com



www.actheos.com

FONDATION JEROME LEJEUNE

37 rue des Volontaires
75015 - PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc

Le présent rapport comporte 30 pages.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2024

Aux membres du Conseil d'Administration de la Fondation Jérôme Lejeune,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Jérôme Lejeune relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Fondation.

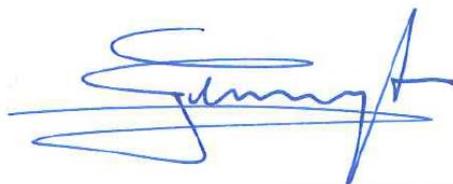
6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Une description plus détaillée de la responsabilité de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 03 décembre 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Genuyt', written over a horizontal line.

SAS GENUYT & ASSOCIES

Représentée par

Charles-Antoine GENUYT

Commissaire aux comptes

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

 **Sommaire**

Compte rendu de travaux de l'Expert-Comptable	3
Etats de synthèse	5
Bilan actif	6
Bilan passif	7
Compte de résultat	8
Annexe	10
Règles et méthodes comptables	11
Faits caractéristiques	14
Notes sur le bilan	15
Notes sur le compte de résultat	23
Autres informations	24
Compte de résultat par origine et destination (CROD)	28
Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	29
Notes relatives au CER et au CROD	30

Rapport de l'Expert-Comptable

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association FONDATION JEROME LEJEUNE relatifs à l'exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	15 222 392
Total des produits d'exploitation	13 585 281
Résultat net comptable (Profit)	69 090

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à PARIS LA DEFENSE

Pour MAZARS
Laurent CHAVANE
Expert-comptable

Etats de synthèse

Bilan actif

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net au 30/06/2024	Net au 30/06/2023
Immobilisations incorporelles	529 913	443 412	86 502	130 592
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	528 498	442 352	86 146	130 237
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	1 415	1 060	355	355
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 838 711	3 371 639	2 467 072	1 876 547
Terrains	-	-	-	-
Constructions	387 643	177 197	210 446	218 156
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3 681 780	3 194 442	487 338	561 279
Immobilisations corporelles en cours	206	-	206	8 276
Avances et acomptes	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 769 082	-	1 769 082	1 088 836
Immobilisations financières	822 987	-	822 987	960 482
Participations et Créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	718 267	-	718 267	718 267
Prêts	-	-	-	137 495
Autres immobilisations financières	104 720	-	104 720	104 720
ACTIF IMMOBILISE	7 191 611	3 815 051	3 376 560	2 967 621
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Créances usagers et comptes rattachés	5 514	1 080	4 434	9 674
Avances et acomptes versés sur commandes	4 000	-	4 000	4 000
Créances reçues - legs ou donations	802 904	-	802 904	789 665
Autres créances	140 288	-	140 288	180 470
Valeurs mobilières de placement	7 104 889	-	7 104 889	8 358 884
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	3 683 442	-	3 683 442	3 630 681
ACTIF CIRCULANT	11 741 037	1 080	11 739 957	12 973 374
Charges constatées d'avance	105 874	-	105 874	60 292
Frais d'émission des emprunts	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts	-	-	-	-
Écarts de conversion Actif	-	-	-	-
COMPTES DE REGULARISATION	105 874	-	105 874	60 292
TOTAL DE L'ACTIF	19 038 523	3 816 131	15 222 392	16 001 287

Bilan passif

PASSIF	Net au 30/06/2024	Net au 30/06/2023
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	2 261 814	2 261 814
Fonds propres complémentaires	-	-
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 058 180	1 058 180
Réserves pour projet de l'entité	-	-
Autres	-	-
Report à nouveau	2 720 627	3 591 608
Résultat de l'exercice	69 090	870 981
Situation nette (sous total)	6 109 710	6 040 621
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
FONDS PROPRES	6 109 710	6 040 621
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds reportés - legs ou donations	2 538 625	1 832 821
Fonds dédiés	760 067	753 843
FONDS REPORTES ET DEDES	3 298 692	2 586 664
Provisions pour risques	43 000	
Provision pour charges	155 981	288 482
PROVISIONS	198 981	288 482
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	4 800	4 800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234 611	489 453
Dettes des legs et donations	31 332	43 679
Dettes fiscales et sociales	678 140	643 317
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	4 666 126	5 904 270
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
DETTES	5 615 009	7 085 520
Ecart de conversion Passif		
TOTAL DU PASSIF	15 222 392	16 001 287

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	du 01/07/23 au 30/06/24	du 01/07/22 au 30/06/23
Cotisations	-	-
Ventes de biens et services	-	-
Ventes de biens	-	-
dont ventes de dons en nature	-	-
Ventes de prestations de service	-	-
dont parrainages	-	-
Produits de tiers financeurs	12 597 145	13 244 600
Concours publics et subventions d'exploitation	-	170
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Produits liés à des financements réglementaires	-	-
Ressources liées à la générosité du public	11 562 277	12 057 792
dont Dons manuels	7 326 822	7 433 500
dont Mécénats	1 118 768	487 709
dont Legs, donations et assurances-vie	3 116 687	4 136 584
Contributions financières	1 034 867	1 186 639
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	51 709	85 413
Utilisations des fonds dédiés	404 659	208 739
Autres produits	531 768	564 991
PRODUITS D'EXPLOITATION	13 585 281	14 103 745
Achats de marchandises	14 493	11 143
Variation de stocks	-	-
Autres achats et charges externes	9 406 473	11 258 940
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	228 735	226 063
Salaires et traitements	2 331 716	2 109 553
Charges sociales	966 310	853 966
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	184 956	167 311
Dotations aux provisions	53 708	35 078
Reports en fonds dédiés	410 884	311 811
Autres charges	29 610	40 242
CHARGES D'EXPLOITATION	13 626 885	15 014 107
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	- 41 604	- 910 362

Compte de résultat

Participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	5 722	4 399
Autres intérêts et produits assimilés	78 552	3 998
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	46 066	30 192
PRODUITS FINANCIERS	130 340	38 589
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	12 107	17 265
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	12 638	2 143
CHARGES FINANCIERES	24 745	19 409
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	105 595	19 180
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	63 990	- 891 184
Sur opérations de gestion	4 500	6 500
Sur opérations en capital	-	25
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	91 500	12 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	96 000	18 525
Sur opérations de gestion	90 901	- 1 677
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	90 901	- 1 677
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	5 099	20 202
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I + III + V)	13 811 621	14 160 858
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	13 742 532	15 031 839
EXCEDENT OU DEFICIT	69 090	- 870 981
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	8 720	2 000
Prestations en nature	28 117	26 503
Bénévolat	153 153	152 031
TOTAL	189 990	180 534
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	8 720	2 000
Prestations en nature	28 117	26 503
Personnel bénévole	153 153	152 031
TOTAL	189 990	180 534

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDATION JEROME LEJEUNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2024, dont le total est de 15 222 392 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 69 090 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2018-06, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation.

La Fondation Jérôme Lejeune relève de l'article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991. Elle doit ainsi inclure dans l'annexe de ses comptes annuels les états obligatoires suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini selon le modèle présenté à l'article 432-17 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un tableau des contributions volontaires en nature ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels tels que prévus par le Plan Comptable Général et le règlement ANC 2014-03.

Plusieurs notes de l'annexe prévues par la nouvelle réglementation comptable ne sont volontairement pas documentées compte tenu des caractéristiques de la Fondation et notamment celles prévues en matière de :

- actifs inaliénables ;
- émission de titres associatifs ;
- la réévaluation des actifs corporels et financiers ;
- l'affectation d'actifs constitutifs d'une dotation non consommable ;

Il en est de même de l'annexe sur les relations avec les contreparties donnant toutes indications utiles sur les transactions autres que celles résultant d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale reste celle des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Objet social – Actions statutaires – Moyens mis en œuvre

La Fondation Jérôme Lejeune fondée en 1995 et reconnue d'utilité publique par le décret du 20 mars 1996, a pour but de poursuivre l'œuvre à laquelle le professeur Jérôme Lejeune, a consacré sa vie :

- la recherche médicale sur les maladies de l'intelligence et sur les maladies génétiques
- l'accueil et les soins des personnes, notamment celles atteintes de la trisomie 21 ou d'autres anomalies génétiques, dont la vie et la dignité doivent être respectées de la conception à la mort naturelle.

Les moyens d'actions de la fondation sont le fonctionnement d'établissement de recherche, de consultation, de soins d'accueil des malades et de leurs familles, d'enseignement, le financement des équipes y travaillant, l'édition de bulletins, de publications, de mémoires, l'organisation de conférences, de congrès, de cours, d'expositions, de concours, de prix, de récompenses, de bourses et d'une manière générale tous moyens permettant à la fondation de poursuivre directement ou indirectement la réalisation de son objet notamment en fournissant toutes aides, secours et subventions aux personnes physiques ou morales.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droit de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés l'acquisition, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisées en charges.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 8 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 à 20 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

La Fondation a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de la fondation.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le développement des consultations se poursuit avec cette année le lancement d'une consultation à Madrid par la délégation espagnole.

Valeurs Mobilières de Placement :

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation. Cependant, les placements monétaires sécurisés sont valorisés à leur cours de réalisation à la date de clôture. Aucune provision n'a été constatée au 30 juin 2024.

Lorsque le contrat de capitalisation prévoit une possibilité d'arbitrage entre des supports en euros et en unités de compte, il doit être analysé comme un produit de placement unique, et non comme plusieurs placements séparés en fonction des supports de placement sous-jacents. En conséquence, aucun produit ne peut être considéré comme étant certain à la clôture.

En effet, même si la rémunération minimum du support euros est définitivement acquise, il subsiste un risque sur le capital investi en unités de compte. Les produits latents ne peuvent donc être comptabilisés en résultat qu'à l'issue du contrat. Il a été décidé de ne pas reprendre les plus-values latentes comptabilisées sur les exercices précédents pour le contrat de capitalisation Axa à hauteur de 358 K€.

Aucune plus-value latente sur ce type de contrat n'a donc été comptabilisée au titre de l'exercice.

A titre informatif, les plus-values latentes dégagées sur l'ensemble des deux contrats de capitalisation s'élèvent à 593 K€.

Subventions :

La Fondation verse trois types de subventions :

- ✓ Des subventions de recherche, dans lesquelles on distingue :
 - Celles versées à des chercheurs, qui sont proposées, après examen de chaque projet, par le Conseil Scientifique au Conseil d'Administration et votées par ce dernier.
 - Celles versées à l'Institut Jérôme Lejeune qui sont directement votées par le Conseil d'Administration.
- ✓ Des subventions diverses accordées à différentes associations.

Ces subventions sont comptabilisées au compte de résultat pour la totalité à la date d'approbation par le Conseil d'Administration.

- ✓ Des subventions de fonctionnement versées à l'Institut Jérôme Lejeune afin de financer :
 - Les dépenses de fonctionnement de l'Institut ;
 - Les dépenses de fonctionnement du Groupement de Coopération Sanitaire

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	529 006	907		529 913
Immobilisations incorporelles	529 006	907	0	529 913
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	387 643			387 643
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 109 040	26 162		3 135 202
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	518 877	32 276	4 574	546 578
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	8 276		8 070	206
- Avances et acomptes				
- biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 088 836	1 297 410	617 163	1 769 082
Immobilisations corporelles	5 112 672	1 355 847	629 808	5 838 711
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	718 267			718 267
- Prêts et autres immobilisations financières	242 215		137 495	104 720
Immobilisations financières	960 482	0	137 495	822 987
ACTIF IMMOBILISE	6 602 160	1 356 754	767 302	7 191 611

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement :

- de sites internet dont la valeur brute au 30 juin 2024 s'élève à 421 K€
- et de plusieurs logiciels dont la valeur brute au 30 juin 2024 s'élève à 108 K€.

Notes sur le bilan

Immobilisations corporelles

1) Constructions :

Les constructions sont constituées des biens situés dans le 5^{ème} arrondissement de Paris, dont la valeur brute au 30 juin 2024 s'élève à 388 K€
Conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, la valeur de ces biens étant supérieure à leur valeur nette comptable, aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice.

2) Autres immobilisations :

S'agissant des autres immobilisations, compte tenu de leur nature et de leur valeur, aucune décomposition n'a été requise.
Les postes installations, agencements et aménagements divers et matériels de bureau, informatiques et mobilier, incluent les travaux réalisés pour l'aménagement de l'hôpital Saint-Jacques et pour l'aménagement du sous-sol, dont la Fondation n'est pas propriétaire.
Ces travaux d'un montant global de 3 135 K€ ont été décomposés en application du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015.

Biens reçus par legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations destinés à être cédés sont comptabilisés dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

Légitaire	Nature du legs	Valeurs non réalisées au 30/06/2024
BR	Biens mobiliers	1 300
CAV	Biens mobiliers	1 411
TO	3 biens immobiliers	88 333
TO	Biens mobiliers	85
LEC	Biens mobiliers	2 126
MOR	1 bien immobilier	375 000
DRO	3 biens immobiliers	342 500
DEL	Biens mobiliers	1 499
BER	1 bien immobilier	120 000
BU	Terrain	650
NO	Biens mobiliers	719
NO	2 immeubles	65 000
ARM	Biens mobiliers	-50
BEL	Immeuble	45 000
BEL	Terrain	1 000
BEL	Bois	4 000
BEL	2 biens mobiliers	5 110
SAJ	Voiture	22 000
SAJ	1 bien immobilier	650 000
SZU	Immeuble	43 400
Total général		1 769 082
Sous total mobilier		34 199
Sous total immobilier		1 734 883
Sous total financier		

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

La dotation statutaire étant non-consomptible, le montant de cette dernière qui correspond aux valeurs historiques données lors de la constitution de la Fondation, est reclassé des valeurs mobilières de placement en autres immobilisations financières.

Contrats de prêt remboursable :

La Fondation a conclu en date du 10 février 2015 une convention de prêt pour la création d'un centre médico-psychopédagogique avec une structure Libanaise. Le centre a été ouvert en 2016.

Le solde du prêt s'élevait à 90 K€ au 30 juin 2023. La Fondation a décidé d'accorder une remise de dette d'un montant 90 K€.

Le solde du prêt est de 0 € au 30 juin 2024.

La Fondation a conclu en date du 19 mai 2016 une convention de prêt avec un organisme de recherche. Le prêt vise à soutenir le programme de recherche de thérapie cellulaire compassionnel à partir de cellules souches.

Le solde du prêt s'élevant à 30 K€ au 30 juin 2023 a été entièrement remboursé durant l'exercice.

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	398 414	44 998		443 412
Immobilisations incorporelles	398 414	44 998	0	443 412
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	169 487	7 711		177 197
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 738 369	84 019		2 822 387
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	328 270	48 229	4 444	372 055
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 236 125	139 959	4 444	3 371 639
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE	3 634 539	184 956	4 444	3 815 051

Notes sur le bilan

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'amortissement applicables par composants sont les suivantes :

- Gros Œuvre : linéaire sur 20 ans
- Menuiserie d'intérieur : linéaire sur 10 ans
- Sol Dur : linéaire sur 15 ans
- Sol Mou : 5 ans
- Préparation des sols : linéaire sur 10 ans
- Faux Plafonds : linéaire sur 10 ans
- Toiture : linéaire sur 20 ans
- Electricité : linéaire sur 20 ans
- Plomberie, Chauffage et Ventilation : linéaire sur 10 ans
- Peinture : linéaire sur 5 ans
- Déplombage : linéaire sur 5 ans
- Mobilier et Matériel technique du laboratoire : linéaire sur 5 ans

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 163 301 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	104 720		104 720
Prêts	0		0
Autres	104 720		104 720
Créances de l'actif circulant :	1 058 581	1 058 581	
Créances usagers et comptes rattachés	5 514	5 514	
Autres	947 193	947 193	
Charges constatées d'avance	105 874	105 874	
Total	1 163 301	1 058 581	104 720

Le poste « autres créances de l'actif circulant » comprend notamment les créances reçues par legs (créance de l'actif successoral) pour un montant de 803 K€

Produits à recevoir

	Montant
Usagers - produits non encore facturés	1 500
Fournisseurs - RRR à obtenir	3 033
Charges sociales - produits à recevoir	0
Divers - produits à recevoir	70 000
Banque - Intérêts courus à recevoir	3 042
Total	77 575

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	2 261 814							2 261 814
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	1 058 180							1 058 180
Report à Nouveau	3 591 608	-870 981	-870 981					2 720 627
Excédent ou déficit de l'exercice	-870 981	870 981	870 981	69 090	69 090	0	0	69 090
Situation nette	6 040 621	0	0	69 090	69 090	0	0	6 109 710
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	6 040 621	0	0	69 090	69 090	0	0	6 109 710

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		43 000			43 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	185 482	7 208	51 709		140 981
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	103 000	3 500	91 500		15 000
Total	288 482	53 708	143 209		198 981
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		7 208	51 709		
Financières					
Exceptionnelles		46 500	91 500		

Informations sur le mode et la méthode de calcul des provisions :

Les provisions pour risques et charges sont déterminées en retenant uniquement les risques identifiés rendus probables par un événement au cours de la clôture de l'exercice.

Le poste « Autres provisions pour risques et charges » comprend notamment une provision pour charge sur des recours juridiques en cours pour 12,5 K€.

Engagements retraite :

La Fondation comptabilise une provision pour engagement de retraite et engagements similaires.

A leur départ en retraite, les employés de la Fondation perçoivent une indemnité conformément aux dispositions légales, en l'absence de convention collective applicable.

Le montant des engagements de retraite, calculé via le logiciel WebEngagePro, s'élève à 141 K€ au 30 juin 2024 contre 185 K€ au 30 juin 2023. Les engagements sont provisionnés en totalité.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèse d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,60 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2024)
- Le taux d'augmentation annuelle de la rémunération : 1 %
- Le taux de rotation du personnel :
 - o inf. à 30 ans : 50 %
 - o inf. à 40 ans : 20 %
 - o inf. à 50 ans : 15 %
 - o 50 ans et + : 5 %

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 583 677 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	4 800		4 800	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234 611	234 611		
Dettes fiscales et sociales	678 140	678 140		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 666 126	4 666 126		
Produits constatés d'avance	0	0		
Total	5 583 677	5 578 877	4 800	

Les autres dettes sont composées :

- Des subventions de recherche restant à verser :
 - o 1 654 K€ au profit de chercheurs dans le cadre du conseil scientifique
 - o 636 K€ de subvention de recherches votées dans le cadre du conseil d'administration
 - o 1 627 K€ de subvention au profit de l'institut Jérôme Lejeune
- Des subventions diverses restant à verser :
 - o 134 K€ au profit d'autres associations
 - o 609 K€ de subvention au profit de l'institut Jérôme Lejeune au titre des frais de fonctionnement

Les dettes concernant les entités liées s'élèvent à 2 237 K€ (subventions pour l'Institut Jérôme Lejeune pour 2 237 K€ relatives à des subventions de recherche et de fonctionnement).

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – Factures non parvenues	110 058
Fournisseurs - FNP Espagne	18 776
Dettes provision pour congés à payer	184 964
Personnel - autres charges à payer	139 851
Charges sociales s/congés à payer	76 052
Charges sociales sur primes prov.	56 578
Etat - autres charges à payer	43 554
Total	629 834

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	105 874		
Total	105 874		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 16 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Legs, donations et assurances-vie

Conformément aux dispositions du règlement 2018-06, le détail de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » figurant au compte de résultat est détaillée dans le tableau suivant :

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurance-vie	1 099 264
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations"	3 042 251
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	856 706
CHARGES	Montants
VNC des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	280 000
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Autres charges legs ou donations	39 025
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 562 509
Solde de la rubrique	3 116 687

Autres informations

Effectif

2023-2024	EFFECTIF ETP MOYEN SUR L'ANNEE		
	Hommes	Femmes	Total
Cadres	6	26	32
Employés	2	1	3
Contrat de Qualification	1	1	2
TOTAL	9	28	37

Engagements financiers

Engagements donnés

A la date d'établissement des comptes, la fondation n'a donné aucun engagement au profit des tiers.

En date du 25 juin 2010, l'Institut Jérôme Lejeune et le Groupe Hospitalier Paris Saint Joseph ont conclu une convention qui définit les principes fondateurs d'un Groupement de Coopération Sanitaire les associant. Dans le cadre de cette convention, l'Institut Jérôme Lejeune s'est engagé à financer le potentiel déficit de ce groupement. Le Conseil d'Administration de la Fondation Jérôme Lejeune s'est également engagé par délibération du 28 juin 2010 à assurer la compensation des déficits éventuels de ce groupement.

Engagements reçus

Engagements reçus	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	90 000
Legs nets à réaliser	206 154
Total	296 154

Les autres engagements reçus sont constitués par la convention de financement qui a été signée le 8 avril 2024. La subvention est versée pour les besoins du projet de digitalisation des Manuels de bioéthique sur la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Les legs nets à réaliser sont constitués de cinq legs non acceptés par le Conseil d'Administration mais connus au 30 juin 2024.

Autres informations

Contributions volontaires en nature

Contributions Volontaires	30/06/2024	30/06/2023
Ressources		
Bénévolat	153 153	152 031
Prestations en nature	28 117	26 503
Dons en nature	8 720	2 000
Total	189 990	180 534
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	8 720	2 000
Prestations	28 117	26 503
Personnel bénévole	153 153	152 031
Total	189 990	180 534

La fondation a bénéficié au cours de l'exercice des contributions volontaires en nature ci-dessous :

Prestations en nature :

Les prestations ont été évaluées à 28 K€ sur la base de la valeur comptabilisée dans Topdon (valeur du reçu fiscal).

Dons en nature :

Les dons en nature s'élèvent à 9 K€ et sont valorisés au coût de revient HT.

Bénévolat :

La fondation fait appel à des bénévoles : personnes externes et membres du conseil scientifique.

Le bénévolat a été valorisé à 153 K€ au titre de l'exercice. Cette évaluation a été calculée sur la base d'un salaire Equivalent Temps Plein et d'un taux de charges sociales moyen pour 297 jours de travail.

Il est à noter que les membres du Conseil d'Administration, y compris les membres du bureau, ne perçoivent aucune rémunération et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

La fondation a comptabilisé les contributions volontaires en nature dans des comptes de classe 8, au pied du compte de résultat :

- au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Autres informations

Analyse des fonds dédiés et des fonds reportés

Fonds dédiés

Information relative aux fonds dédiés par projet et par catégorie de ressources :

VARIATION DES FONDS DEDES ISSUS DE:	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Total Subvention d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Projet Comdi down DJL	2 233					2 233	2 233
Bourse pré-doc Entreca	60 316		46 645			13 670	
Consultation Espagne	329 767		224 160		185 005	290 612	
Manuel Fin de vie	7 817					7 817	
Manuel Embryon	4 029					4 029	
Manuel Bioéthique	17 693				50	17 743	
Pédagogie	0					0	
Manuel PMA	20				117	137	
Mobilisation UE	0				276	276	
Mobilisation France	0				5 000	5 000	
Total contribution financières d'autres organismes	421 875	0	270 806	0	190 448	341 517	2 233
Cellules Souches	9 813		12 647		2 834	0	
Maladie Cri du chat	6 359					6 359	6 359
Consultation Espagne	10 000		10 000			0	
Manuel Embryon	575					575	575
Manuel Bioéthique	8 390				802	9 192	
Manuel PMA-GPA	3 045				4 075	7 120	
Europ'Affiches	0					0	
Manuel fin de vie	1 648					1 648	
Centre Documentation	273 994		43 356			230 638	
Ressources dons	313 824	0	66 003	0	7 711	255 532	6 934
Consultation Espagne	15 000		15 000			0	
Manuel Fin de vie	145					145	
Manuel Bioéthique	3 000		1 613		0	1 387	
Lobbying OOU - Subv			50 281		77 724	27 443	
Défense - Chaîne bioéthique			956		135 000	134 044	
Ressources Mécénats	18 145	0	67 850	0	212 724	163 020	0
Total ressources liées à la générosité du public	331 969	0	133 853	0	220 436	418 552	6 934
TOTAL	753 844	0	404 659	0	410 884	760 068	9 167

- **Fonds dédiés "Comidown" :**

Le solde de fonds à engager en début d'exercice s'élevait à 2 233 €. Aucun nouveau don n'a été reçu au cours de l'exercice pour ce projet.

- **Fonds dédiés "Pré-Doc" :**

Le solde de fonds à engager en début d'exercice s'élevait à 60 316 €. La délégation espagnole a engagé durant l'exercice des dépenses à hauteur de 46 646 €.

- **Fonds dédiés "Consultation Espagne" :**

Le solde de fonds à engager en début d'exercice s'élevait à 354 767 €. La fondation a reçu au cours de l'exercice un don de 185 005 € et a engagé des dépenses à hauteur de 249 160 €.

- **Fonds dédiés "Manuel de Fin de vie" :**

Le solde de fonds à engager en début d'exercice s'élevait à 9 609 €. Aucun nouveau don n'a été reçu au cours de l'exercice pour ce projet.

- **Fonds dédiés "Manuel Embryon" :**

Le solde de fonds à engager en début d'exercice s'élevait à 4 604 €. Aucun nouveau don n'a été reçu au cours de l'exercice pour ce projet.

Autres informations

- Fonds dédiés "Manuel Bioéthique" :

Le solde de fonds à engager en début d'exercice s'élevait à 29 083 €. La fondation a reçu au cours de l'exercice un don de 852 € et a engagé des dépenses à hauteur de 1 613 €.

- Fonds dédiés "Cellules souches" :

Le solde de fonds à engager en début d'exercice s'élevait à 9 813 €. La fondation a reçu au cours de l'exercice un don de 2 834 € et a engagé des dépenses à hauteur de 12 647 €.

- Fonds dédiés "Cri du chat" :

Le solde de fonds à engager en début d'exercice s'élevait à 6 359 €. Aucune dépense n'a été engagée au cours de l'année pour ce projet. Aucun nouveau don n'a été reçu au cours de l'exercice pour ce projet.

- Fonds dédiés "Centre Documentaire" :

Le solde de fonds à engager en début d'exercice s'élevait à 273 994 €. Le montant des dépenses réalisées pour ce projet au cours de l'année s'élève à 43 356 €. Aucun nouveau don n'a été reçu au cours de l'exercice pour ce projet.

- Fonds dédiés "Manuel PMA" :

Le solde de fonds à engager en début d'exercice s'élevait à 3 065 €. La fondation a reçu au cours de l'exercice un don de 4 192 €.

- Fonds dédiés "Chaine de bioéthique" :

Le solde de fonds à engager en début d'exercice s'élevait à 0 €. La fondation a reçu au cours de l'exercice un don de 135 000 € et a engagé des dépenses à hauteur de 956 €.

- Fonds dédiés "Mobilisation UE" :

Le solde de fonds à engager en début d'exercice s'élevait à 0 €. La fondation a reçu au cours de l'exercice un don de 78 000 € et a engagé des dépenses à hauteur de 50 281 €.

- Fonds dédiés "Mobilisation France" :

Le solde de fonds à engager en début d'exercice s'élevait à 0 €. La fondation a reçu au cours de l'exercice un don de 5 000 €. Aucune dépense n'a été engagée au cours de l'année pour ce projet.

Fonds reportés

Ressources provenant de la générosité du public :

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
Fonds reportés - Legs ou donations	1 832 821	1 562 509	856 706	2 538 625
TOTAL Fonds reportés	1 832 821	1 562 509	856 706	2 538 625

Le compte de fonds reportés a été mouvementé comme suit au cours de l'exercice :

- Les legs acceptés au cours de l'exercice ont été comptabilisés à hauteur des fonds reportés à hauteur de 1 562 509 €,
- A la clôture de l'exercice, les fonds reportés ont été repris à hauteur de 856 706 €, ce qui correspond à la part des legs réalisée au cours de l'exercice.

Compte de résultat par origine et destination au 30.06.2024

PRODUITS PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1 - Produits liés à la générosité du public	11 673 709	11 673 709	12 115 789	12 115 789
1-1 Cotisations sans contrepartie				
1-2 Dons et legs collectés	11 535 774	11 535 774	12 075 277	12 075 277
- Dons manuels	7 290 632	7 290 632	7 430 360	7 430 360
- Legs et autres libéralités	3 126 374	3 126 374	4 154 069	4 154 069
- Mécénat	1 118 768	1 118 768	490 849	490 849
1-3 Autres produits liés à la générosité du public	137 935	137 935	40 513	40 513
- dont produits financiers sur placements issus de la générosité du public	137 935	137 935	40 513	40 513
2 - Produits non liés à la générosité du public	1 593 971		1 683 647	
2-1 Cotisations avec contrepartie				
2-2 Parrainages des entreprises				
2-3 Contributions financières sans contrepartie	1 071 057		1 186 639	
2-4 Autres produits non liés à la générosité du public	522 913		497 008	
- dont autres produits statutaires	47 498		37 461	
- dont autres produits de collecte	64 475		51 156	
- dont autres produits de fonctionnement	28 493		32 119	
- dont refacturation loyers Institut Lejeune	382 447		376 273	
3 - Subventions et autres concours publics			170	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	143 209		95 450	
5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	404 659	133 853	208 739	90 892
TOTAL	13 815 548	11 807 562	14 103 796	12 206 682
CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1 - Missions sociales	9 560 804	8 361 890	11 015 645	9 986 202
1 - 1 Réalisées en France	6 841 484	6 064 183	8 664 501	7 867 478
- Chercher	1 669 203	1 301 203	2 053 821	1 874 776
- Soigner	3 206 663	3 112 163	4 050 795	3 881 095
- Défendre	1 108 977	997 137	1 627 320	1 344 716
- Autres actions	856 641	653 680	932 565	766 891
1 - 2 Réalisées à l'étranger	2 719 320	2 297 708	2 351 145	2 118 724
- Chercher	1 381 800	1 335 155	1 861 187	1 803 000
- Soigner	493 879	161 674	336 506	175 474
- Défendre	659 245	616 483	114 470	101 268
- Autres actions	184 396	184 396	38 982	38 982
2 - Frais de Recherche de Fonds	2 171 320	2 106 844	2 112 412	2 052 412
2 - 1 Frais d'appel à la générosité du public	2 171 320	2 106 844	2 112 412	2 052 412
2 - 2 Frais de recherche d'autres ressources		-		-
2 - 3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		-		-
3 - Frais de Fonctionnement	1 549 743	995 594	1 524 409	1 020 566
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	53 708	53 708	10 500	10 500
5 - Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	410 884	220 436	311 811	7 982
TOTAL	13 746 458	11 738 472	14 974 777	13 077 663
EXCEDENT	69 090	69 090	- 870 981	- 870 981

Le poste « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend notamment la refacturation du loyer des locaux à Institut Jérôme Lejeune pour 382K€. Les charges de location des locaux figurent par ailleurs dans les frais de fonctionnement de l'Institut.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public 30.06.2024

EMPLOIS	Affectation par emplois de ressources collectées auprès du public utilisées sur N	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N-1	RESSOURCES	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N-1
1- MISSIONS SOCIALES	8 361 890	9 986 202	1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	11 673 709	12 115 789
1-1 Réalisées en France	6 064 183	7 867 478	1-1 Dons et legs collectés en France	11 402 512	12 055 502
- Chercher	1 301 203	1 874 776	- Dons manuels non affectés	7 140 461	7 175 889
- Soigner	3 112 163	3 881 095	- Dons manuels affectés	54 909	237 196
- Défendre	997 137	1 344 716	- Legs et autres libéralités non affectés	1 080 768	488 349
- Autres actions	653 680	766 891	- Legs et autres libéralités affectés	3 126 374	4 154 069
1-2 Réalisées à l'étranger	2 297 708	2 118 724	1-2 Dons et legs collectés à l'étranger	133 262	19 775
- Chercher	1 335 155	1 803 000	- Dons manuels non affectés	61 163	8 667
- Soigner	161 674	175 474	- Dons manuels affectés	34 100	8 608
- Défendre	616 483	101 268	- Legs et autres libéralités non affectés	38 000	2 500
- Autres actions	184 396	38 982	- Legs et autres libéralités affectés	137 935	40 513
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 106 844	2 052 412	1-3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	137 935	40 513
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	2 106 844	2 052 412	- Dont produits financiers sur placements issus de la générosité publique		
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés	-	-			
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	-	-			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	995 594	1 020 566			
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE	11 464 329	13 059 180	TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	11 673 709	12 115 789
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS	53 708	10 500	2- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5- REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	220 436	7 982	3- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	133 853	90 892
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	69 090	-	RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	-	-
			(*) Excédent ou (*) Insuffisance de la générosité du public	69 090	870 981
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	2 230 144	2 161 054
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	69 321	75 940	Bénévolet	153 153	152 031
Frais de recherche de fonds	36 837	28 503	Prestations en nature	28 117	26 503
Frais de fonctionnement et autres charges	83 831	76 091	Dons en nature	8 720	2 000
TOTAL	189 980	180 534	TOTAL	189 980	180 534

Notes relatives au CER et au CROD

Les règles évoquées ci-après correspondent aux spécificités du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi des ressources (CER) élaborés en conformité avec le règlement ANC 2018-06 en vigueur.

Principes généraux d'établissement

Le compte de résultat par origine et destination recense l'ensemble des ressources et des emplois de la Fondation d'une part, celles et ceux relatifs à la générosité du public d'autre part. Il est établi à partir des données comptables générales et analytiques conformément au règlement ANC 2018-06. Il présente :

- l'ensemble des emplois et des ressources de l'association en adéquation avec les produits et les charges du compte de résultat (Colonne « TOTAL »),
- et plus spécifiquement, les ressources collectées par appel à la générosité du public sur l'exercice et sur les exercices antérieurs, ainsi que l'utilisation de ces ressources (Colonne « Dont générosité du public »). Ces ressources sont détaillées dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Modalités de passage des comptes annuels au compte d'emploi des ressources

✓ Les ressources

Ont été considérés en « ressources collectées auprès du public » les dons & legs issus de la générosité du public.

Ont été considérés comme étant des produits liés à la générosité du public, les revenus des placements des fonds issus de la générosité du public.

Les autres produits, non issus de la générosité du public, comprennent notamment :

- Les loyers versés pour la location des locaux du 48 rue Galande,
- Les produits financiers issus de la dotation statutaire,
- Les ventes de livres,
- Les manifestations payantes,
- Les locations de fichiers d'adresses,
- La refacturation d'une partie des loyers à l'Institut Jérôme Lejeune,

✓ Les emplois

L'organisation de la fondation repose sur trois pôles d'activité opérationnels :

- Les missions sociales de la Fondation Jérôme Lejeune sont toutes réalisées dans le respect de l'objet des statuts, qui est de « poursuivre l'œuvre à laquelle le professeur Jérôme Lejeune a consacré toute sa vie. » :
 - Chercher un traitement capable d'améliorer les facultés des personnes atteintes d'une déficience intellectuelle d'origine génétique et réduire les sur-handicaps ;
 - Soigner : les malades tout au long de leur vie grâce à une prise en charge médicale spécialisée (par des médecins et des paramédicaux de l'Institut Jérôme Lejeune) ;
 - Défendre : la vie et la dignité des personnes, notamment celles atteintes de trisomie 21 ou d'autres anomalies génétiques, de la conception à la mort ;
 - Autres actions : communiquer sur ces 3 missions auprès du grand public et des décideurs politiques et de santé ; assurer l'accueil des malades, l'hébergement d'un laboratoire et du personnel en charge de ses missions ; accompagnement du développement à international.
- Les frais de collecte de fonds,
- Les frais de fonctionnement

Notes relatives au CER et au CROD

L'imputation des charges se fait de la manière suivante :

- Les subventions versées aux chercheurs et à l'Institut Jérôme Lejeune sont imputées en missions sociales, dans la rubrique « Chercher ».
- La subvention de fonctionnement versée à l'Institut Jérôme Lejeune est affectée en missions sociales dans la rubrique « Soigner ».
- Les charges de personnel sont imputées selon la fonction de chaque salarié soit en missions sociales, en frais de recherche de fonds ou en frais de fonctionnement.
- Les principales charges de l'hôpital Saint-Jacques (loyers nets de la refacturation partielle à l'Institut Jérôme Lejeune, charges et dotations aux amortissements des agencements) sont affectées de la façon suivante :

La clé de répartition est calculée en fonction de la surface occupée entre la Fondation et l'Institut :

- Fondation 41.77 % dont 24.38 % en mission statutaire, 9.40 % en frais de recherche de fonds et 7.99 % en frais de fonctionnement
- Institut 58.23 % affectés en autres emplois

- Les autres charges sont imputées facture par facture, par imputation directe selon leur nature.

Règles d'affectation par emploi des ressources issues de la générosité du public

La colonne « Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N » du CER reprend l'affectation par emploi des ressources issues de la générosité du public.

Les missions sociales sont financées prioritairement par :

- les fonds dédiés,
- la générosité du public, dans le respect de la volonté des donateurs ou testateurs pour les dons et legs affectés,
- les produits issus de la vente de livres, exceptés ceux liés à la notoriété du Prof. Jérôme Lejeune et de la Fondation.

Sur l'exercice clos, 8 362 K€ des missions sociales ont été financées par la générosité du public.

Les frais de recherche de fonds sont prioritairement financés par :

- les ressources directement affectées,
- les produits issus de manifestations et de spectacles payants,
- les autres produits d'exploitation,
- la générosité du public,
- les produits issus de la vente de livres liés à la notoriété du Prof. Jérôme Lejeune et de la Fondation.

Sur l'exercice clos, 2 107 K€ des frais de recherche des fonds ont été financés par la générosité du public.

Les frais de fonctionnement sont prioritairement financés par les produits autres que ceux issus de la générosité du public ou affectés aux missions sociales ou de recherche de fonds. Le solde est financé par les ressources issues de la générosité du public.

La part des loyers correspondant aux locaux occupés par l'Institut Lejeune d'un montant de 382 K€ est financée par la refacturation de ce montant à l'institut.

Sur l'exercice clos, 996 K€ des frais de fonctionnement ont été financés par la générosité du public.

Autres informations

Les missions sociales à l'étranger concernent :

- les subventions de recherche versées à des chercheurs à l'étranger
- les actions statutaires menées par la délégation espagnole.

Les fonds privés correspondent à des subventions reçues de fondations ou de sociétés et ayant fait l'objet de convention privée.

Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice sont de 2 161 055 €.